

**SESSION PLENIERE DU 18 OCTOBRE 2022**
DECISION MODIFICATIVE N°3

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif,
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

La CGT a voté l'avis sur la décision modificative.

LA DECISION MODIFICATIVE

La décision modificative de la Région (la dernière pour le budget 2022) prévoit 30 M€ (sur un total de 1,9 Md€ votés au total) d'augmentation des autorisations de dépenses, sans ouvrir de crédits supplémentaires. Pour être exécutées, ces dépenses se feront donc aux dépens d'autres opérations qui étaient prévues en début d'année, mais qui n'ont pas été identifiées par le Conseil Régional.

3 rapports sont présentés en annexe, sur le handicap, l'énergie et le développement durable. Il s'agit pour l'essentiel de rapports de communication, qui n'apportent pas de vision stratégique, mais rappellent l'action de la Région sans réelle valeur ajoutée.

L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

Parmi les commentaires du CESER, figurent :

- L'inquiétude du CESER la non-consommation d'autorisations d'engagement (5,7 M€ annulés) concernant les formations sanitaires et sociales, qui semble liée à des abandons de formation et des places non pourvues,
- Le commentaire sur la hausse de 400 000 € des autorisations pour la bourse au mérite attribuée aux bacheliers ayant obtenu la mention très bien au bac. Le CESER souhaite éviter une confusion entre les bourses au mérite et les aides sociales. Dans ce cadre, il s'interroge sur le montant élevé de cette dotation, au regard de celui du fonds social lycéen.
- Le regret que le différend entre Titi Floris et la Région5 conduise à une dégradation du service de transport à la demande (TAD) en Mayenne, limité

aux prestations d'urgence. Il souhaite qu'une solution soit apportée très rapidement aux utilisateurs de TAD qui ont besoin de ce service pour leurs déplacements quotidiens.

- Les interrogations sur le dispositif MonOrdiAuLycée, concernant l'utilité de doter d'un tel équipement des élèves qui disposaient déjà soit d'une tablette soit d'un ordinateur personnel.
- Les inquiétudes suite au report du lancement d'actions éducatives ligériennes.

Le CESER apporte également ses commentaires sur les 3 rapports présentés par la Région.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La délégation CGT aujourd'hui est aujourd'hui réduite au minimum, car nous avons choisi de mettre l'essentiel de nos forces dans la rue et les entreprises en grève aujourd'hui, auprès des salariés qui luttent pour leur droit à la retraite, pour leur pouvoir d'achat, pour la réduction du temps de travail qui permettrait enfin à chacune et chacun d'avoir un emploi, et pour le droit de grève, alors que ce dernier est mis en cause par le gouvernement. J'assurerai donc le relai de la voix de mes camarades pour porter les valeurs de la CGT dans cette enceinte.

Merci à Anne Blanche, Maxence Drouillet et l'ensemble de l'équipe du CESER pour cet avis.

L'avis sur la DM est long et porte à la fois sur les lignes présentées, mais aussi sur trois rapports qui auraient mérité un examen individuel si la session avait duré plus longtemps.

Pour commencer, nous nous posons des questions sur la phrase suivante figurant dans l'avis : **"le CESER accueille favorablement du point de vue budgétaire la réduction du recours à l'emprunt."** Veut-elle dire que d'un autre point de vue, et notamment du point de vue des politiques publiques, il est moins satisfait ? Cette phrase de compromis traduit bien à nos yeux la situation dans laquelle se trouve la Région, avec des politiques publiques qui se trouvent menacées, et la volonté de respecter une certaine orthodoxie budgétaire, nous y reviendrons dans le débat sur le ROB.

De même, nous nous interrogeons sur le fait que des autorisations de dépenses soient votées, sans que les crédits de paiement associés ne soient présentés. Certaines dépenses prévues en début d'année ne seront pas réalisées, et le CESER aura à vérifier les lignes qui n'auront pas été exécutées, à l'occasion du débat sur le compte administratif.

Dans le registre des dépenses qui posent question à la CGT, figure la **bourse régionale au mérite** pour les bacheliers ayant obtenu la mention très bien. Non que nous contestions les efforts réalisés par ces élèves, mais parce que la réussite scolaire n'est pas qu'une question de mérite. Elle est liée en grande partie aux

origines sociales des jeunes. Cette prime contribue au tri des jeunes entre ceux qui brillent et ceux qui ne brillent pas (ceux qui réussissent et ceux qui ne sont rien, comme a dit Emmanuel Macron). Elle n'a rien à faire sur la ligne des aides sociales.

Nous partageons pleinement les critiques du CESER sur le décalage du lancement de la plupart des **actions éducatives ligériennes**. Comme il l'indique, ce report devrait logiquement entraîner une diminution du nombre de projets menés, ce qui conduit la CGT à s'interroger : s'agit-il d'une manière déguisée de faire des économies ?

La **procédure d'ouverture à la concurrence de l'exploitation du TER** continue à porter ses fruits, et à être profitable, non pas au service pour les usagers, mais aux prestataires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, avec à nouveau 1,6 M€ votés lors de la DM dans ce cadre.

Les 3 rapports sur le handicap, l'énergie et le développement durable donnent lieu à un catalogue d'actions réalisées et envisagées, en rappelant les différents schémas et stratégies que la Région avait déjà présentés, il s'agit d'abord pour elle de faire de la communication.

Quelques remarques toutefois. D'abord sur le rapport "engagement handicap", nous partageons la préoccupation du CESER sur le lien existant entre le handicap et l'échec scolaire, avec les conséquences sociales évidentes que cela implique.

Concernant le rapport sur l'énergie, la Région annonce limiter la température de chauffage à 19°, soit moins que la norme ISO qui préconise une température de 20 à 22° dans les bureaux. Nous serons attentifs aux conditions de travail des salariés et des élèves dans ce cadre. Nous notons qu'une source d'économie pourrait aussi être d'éteindre les écrans installés récemment à l'accueil de l'hôtel de Région, et dont l'intérêt informatif est très limité.

Nous rappelons notre soutien au projet Ecocombust de substitution d'une part du charbon par des pellets issus de la combustion de bois déchet. Il est désormais urgent de lancer le projet..

Enfin, le rapport régional sur les entités liées est particulièrement abscons pour les conseillers et conseillères qui ne sont pas des experts de comptabilité, avec des structures de natures totalement différentes, et nous n'avons pas pu dans la semaine qui nous est impartie pour préparer la session, éplucher les 1465 pages de l'annexe 2 non paginée qui recense certains rapports d'activité.

Nous voterons l'avis.

VOTES : l'avis a été adopté à l'unanimité par 74 voix pour .

L'ensemble de la délégation CGT au CESER a participé à la rédaction de l'avis du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21